

Ouvrir une école, c'est fermer une prison !

Cette sentence attribuée à Victor Hugo est cruellement d'actualité en ce début d'année d'élections en France, en Europe et après les résultats des élections américaines de novembre.

À l'heure où certains démagogues veulent ériger des murs entre les peuples voire même au sein de ces peuples à partir de critères religieux ou de sol, discriminant sans cesse les plus démunis, il est un chemin différent, celui de la coopération, de la solidarité, de l'égalité et de la fraternité, chemin qui passe par l'école.

Cette voie est celle prônée par le syndicat Sud Education et l'union syndicale Solidaires. Les choix de l'individualisme, de la compétitivité, du morcellement de la Loi, de la généralisation du travail du dimanche, de « l'uberisation » de la société et de la limitation des salaires et des pensions pour favoriser la rente, ont été incarnés par la Loi travail avec l'aide précieuse du 49.3. Cette dernière entre en œuvre ce mois de janvier malgré le mouvement social le plus important de ces dernières années en France.

Ils sont nombreux les candidats à la présidentielle à avoir validé ces choix et à vouloir aller encore plus loin (500 000 fonctionnaires de moins, la fin de la Sécu pour tous ?) dans ce modèle qui a généré en France un million de pauvres supplémentaires en 10 ans... Ce sont les mêmes décideurs et leurs amis du CAC 40 que l'on retrouve dans les paradis

fiscaux à s'affranchir de la solidarité nationale...

Ne nous y trompons pas, ce modèle libéral imposé au privé hier va s'imposer à la fonction publique demain sous le prétexte rebattu de l'« équité », de la performance économique, etc.

Des lycées, des classes, des écoles ont été fermés durant ce quinquennat et la future carte scolaire ne va pas démentir cette tendance, des classes à 30 élèves se multiplient dans le primaire, les formations et le « management » des enseignants obéissent à cette logique du flicage généralisé des personnels et des élèves comme celles qui concernent le livret scolaire numérique, tandis que les formations sur les pratiques pédagogiques coopératives plébiscitées par les gens de terrain se voient entravées par une hiérarchie qui vit hors-sol.

2017 va donc être un choix assez clair pour nous : continuer dans ces politiques d'austérité qui génèrent tant de souffrances et de peur engendrant l'ignorance et l'ouverture de prisons, ou remettre en avant un service public national d'éducation émancipateur, facteur de liberté, d'égalité et de fraternité pour tous.

Lutter ou subir il faut toujours choisir.

Rejoignez-nous !

SOMMAIRE

Edito p.1

Confinement p.2

*La liberté
syndicale à
l'épreuve des
faits p.2*

*Les pages
Solidaires p.3-5*

*Un canari dans la
mine p.3*

*Réseau de
Solidarité avec les
Migrants p.5*

*Pédagogies
coopératives : les
conseils d'élèves
p.6*

*Du bio dans les
cantines ! p.7*

Agenda p.8

Confine-MENT

JOUR J: Exercice de confinement avec une classe de 6ème et une AVS. Corne de brume. C'est le signal !

Pauvre porte fragile fermée à clef, une table devant pour se donner bonne conscience. Lumières éteintes.

Tout le monde assis sous les tables. Silence absolu... Ils jouent tous le "jeu".

Les minutes s'égrènent... Des pas derrière la porte, la poignée abaissée violemment. Puis les pas qui s'éloignent... De nouveau le silence et le temps qui devient trop long.

CONSEQUENCE: Deux crises d'angoisse et une crise d'asthme. Il faut gérer la situation. Heureusement que l'AVS est là.

Corne de brume. Fin de l'exercice. On rallume. Deux élèves en pleurs, une élève en difficulté respiratoire... Les trois emmenés à l'infirmierie.

Tout ça pour quoi ? Surenchérissment de la peur ? Créer un traumatisme chez ceux et celles qui ne sont encore que des enfants ?

RENTÉE 2016: EXERCICES DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES DANS LES ÉCOLES



Faire semblant pour rien... Car le malfaisant ne simulera pas, lui.

La liberté et le droit syndical sont acquis dans les textes... mais dans les faits ?

Cette année, la Dasen met des bâtons dans les roues de SUD Éducation 89.

En effet, sachant les collègues demandeurs de stages syndicaux, qu'ils portent sur la connaissance des droits du personnel ou sur la pédagogie, et fiers des succès des stages organisés l'an passé, nous avons à nouveau voulu répondre à cette demande.

Nous avons organisé un stage sur les pratiques pédagogiques coopératives les 18 et 19 octobre. L'annonce de ce stage a rencontré un vrai succès puisque nous avons enregistré environ 90 demandes d'inscription. La Dasen, qui devrait être satisfaite qu'autant de PE veuillent interroger leurs pratiques pédagogiques, n'a rien trouvé de mieux que de limiter notre nombre de participants à 15 PE.

Elle s'appuie pour cela sur une interprétation plus que douteuse d'un décret qui attribuerait le

nombre de stagiaires en fonction de la représentativité du syndicat organisateur. Nous avons tout de même organisé ce stage avec les 15 PE, plus des collègues du secondaire, en pensant organiser une deuxième session avec les recalés.

Une fois l'annonce du deuxième stage faite, et les demandes d'autorisation d'absence envoyées à l'inspection, les refus ne se sont pas faits attendre. La Dasen nous répondra que seuls les 15 stagiaires inscrits au stage d'octobre peuvent participer à cette deuxième session.

Si la Dasen veut nous faire suer, on peut dire qu'elle s'y prend très bien.

Mais ce plaisir, qu'elle pourrait ressentir face à notre agacement, ne devrait pas lui faire oublier qu'elle prive, par ses refus, de nombreux

collègues de se former à de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les nombreuses demandes d'inscription que Sud a reçues démontrent bien d'un côté la volonté des collègues de se former et de l'autre la carence de l'institution dans la formation continue des enseignants.

La logique de la Dasen empêche donc les collègues de choisir librement les stages syndicaux auxquels ils ont droit (12 jours par an). Il s'agit donc bel et bien d'une entrave au droit syndical et d'une discrimination envers SUD Éducation 89.





Les pages SOLIDAIRES

SUD éducation appartient à l'Union syndicale SOLIDAIRES qui est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales.

Présente tant dans le public que le privé, l'Union syndicale SOLIDAIRES contribue activement à faire converger les luttes. Partout, la solidarité doit l'emporter sur la concurrence et la recherche du profit.

SOLIDAIRES est un membre actif du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base, ainsi que du Réseau syndical international.

Grèce : Un canari dans la mine ?

Un peu avant Noël, nous recevions ce mail de Yannis Youlountas. Philosophe, poète, écrivain et réalisateur franco-grec contemporain, Yannis Youlountas est aussi formateur et intervenant auprès de publics frappés d'exclusion sociale (classes relais, détenus, migrants, sdf, handicapés) et créateur de dispositifs d'éducation à l'image et de philosophie pour les enfants. Il est également chroniqueur dans Siné Mensuel, Le Monde libertaire et Les Zindigné(e)s.

Il lutte et milite contre la politique d'austérité en Grèce et nous informe régulièrement de la situation là-bas !

Comme promis, je vous écris dès qu'il se passe quelque chose d'important en Grèce qui n'est pas relayé dans les mass-médias, ou quand ce qui circule est faux.

C'est le cas à nouveau ces jours-ci.

Dans le silence des mass-médias occidentaux, la révolte gronde en Grèce et la résistance s'amplifie.

Après un mois de novembre très agité (cf. mes messages précédents) et des craintes de troubles qu'auraient fait remonter les services de renseignements grecs fin novembre, les manifestations et affrontements se poursuivent en ce mois de décembre 2016, avec en points d'orgue, des émeutes dans plusieurs villes ce 6 décembre (1).

Plusieurs actions de sabotage et une nouvelle grève générale ce 8 décembre amplifiée par plus d'une semaine de grève totale du trafic maritime provoquant rapidement un début de blocage de l'économie ces derniers jours.

Autre désinformation : les dirigeants européens racontent partout que la Grèce va mieux, ce qui sous-entend que l'austérité est un remède efficace contre la crise économique et sociale. Ils évoquent à la fois une baisse du chômage et une hausse de la croissance, parmi les grandes nouvelles saluées par des éditocrates.

*Baisse du chômage en Grèce ? La bonne blague !
Au contraire : le chômage de longue durée (plus*

d'un an), celui qui n'est pas indemnisé ni pris en compte, poursuit sa hausse vertigineuse et continue de faire d'innombrables victimes. En plus, des centaines de milliers de Grecs se sont exilés, dont une majorité de jeunes qui, par conséquent, ne pointent plus en Grèce. Pour finir, ceux qui parviennent à trouver du boulot sont payés encore plus mal qu'avant. Les salaires sont en chute libre et les contrats (quand il y en a) sont précaires.

On se rapproche petit à petit des emplois journaliers d'autrefois, à une époque où les ouvriers ne savaient pas si on leur donnerait du travail le lendemain.

C'est beau le libéralisme.

D'où la même remarque sur la croissance : oui, c'est vrai, sur le papier, la croissance revient en Grèce, mais à quel prix ? La destruction des conquits sociaux, une précarité violente, toujours plus de drames et de situations épouvantables, des anciennes maladies qui réapparaissent, des enfants en état de malnutrition, des retraités qui ont cotisé toute leur vie et qui peinent à se loger et à se nourrir. Une croissance au prix de nombreuses expulsions et saisies de maisons particulières contre lesquelles des collectifs résistent et vont jusqu'à bloquer les tribunaux (2). Une croissance dopée par la grande braderie du bien commun, puisque tout est à vendre en Grèce, et par les grands travaux inutiles et nuisibles : extractivisme, plages bétonnées, complexes hôteliers insensés (3), mutation agricole chimique

et dévastatrice... Une croissance des grands portefeuilles, puisque les plus riches sont encore plus riches au détriment de tous les autres : humains, animaux, territoires. Une croissance ? Non, un pillage et une calamité.

Ces mensonges (sur les résultats de l'austérité) et ce silence (sur nos résistances) conduisent à faire croire que telle est la voie à suivre, en cas d'épreuve. Les dirigeants politiques qui, en France, ont cassé le code du travail et se préparent à faire pire, notamment contre la sécurité sociale (4), pourraient un jour se targuer : « L'austérité, il n'en faut pas trop, bien sûr, mais en remède de cheval, même dans une situation désespérée comme en Grèce, vous voyez bien que ça marche ! »



Faux. L'austérité, ça ne marche pas. Les experts qui nous administrent des saignées depuis des années, comme les médecins de Molière au XVII^e siècle, ne font que déplacer la richesse vers les mêmes mains, au détriment de toutes les autres.

Oui, je sais, Tsipras a osé déclarer le 15 décembre à Berlin : « La crise grecque appartient définitivement au passé » (5). Mais, allez vous encore le croire, un an et demi après sa capitulation ? Non, bien sûr, car vous savez ce qui s'est passé depuis le 13 juillet 2015 : une politique de collaboration insupportable. Tous ceux qui, en France, ont choisi de ne plus soutenir sa stratégie depuis lors et de prendre leurs distances ont bien fait. Le théâtre n'a que trop duré. Et nous le savons plus que jamais : en face, nos tyrans ne lâcheront rien, sinon quelques miettes de circonstances pour manipuler l'opinion, à grand renfort de mise en scène.

Parallèlement, ils continueront à montrer du doigt des boucs-émissaires (insurgés, réfugiés, militants syndicaux, fonctionnaires...) pour essayer de détourner les regards de leurs agissements en faveur d'un pouvoir toujours plus autoritaire et d'un capitalisme encore plus violent.

Dans ce contexte de mobilisation et de convergence de luttes, nous faisons appel à vous, car l'année qui s'annonce va être cruciale.

Premièrement, nous organisons une nouvelle collecte de fournitures à destination des initiatives solidaires autogérées en Grèce qui en ont besoin (celles que nous vous avons présentées dans nos films, pour la plupart). Autrement dit, il ne s'agit pas d'actions « pour » mais « avec » la population grecque en souffrance et « avec » les réfugiés, dont la majorité fuit la guerre en Syrie. [La liste des besoins, fixée avec nos camarades sur place, est ici](<http://r.yannisyoulountas.net>).

Deuxièmement, après *Ne vivons plus comme des esclaves* (6) et *Je lutte donc je suis* (7), nous commençons à préparer un troisième film (toujours en creative commons, gratuit sur internet et à but non lucratif) qui sera également en soutien aux initiatives solidaires autogérées. [Si vous voulez en savoir plus et, éventuellement, nous aider, c'est là] (<http://r.yannisyoulountas.net>).

Courage pour l'année à venir. Tenez bon et comptez sur nous pour résister simultanément à l'autre bout de l'Europe.

La lutte continue, en Grèce, en France et ailleurs, dans notre diversité qui fait notre richesse et notre force.

Solidairement,

Yannis Youlountas

(1) Des affrontements ont eu lieu ces derniers jours dans une dizaine de villes, notamment à Thessalonique et surtout à Athènes le 6 décembre. [Athènes est un volcan, Exarcheia est son cratère : vidéo et photos sur <http://r.yannisyoulountas.net>].

(2) Lire à ce sujet, l'interview de Filippos Filippides du comité « Vente aux enchères STOP » [<http://r.yannisyoulountas.net>] par Eva Betavatzki du CADTM.

(3) Par exemple, le site d'Hellinikon à Athènes (où de nombreuses initiatives autogérées sont implantées) : bientôt transformé en mini Qatar pour la haute bourgeoisie sur un immense terrain acheté pour moins du dixième de sa valeur. [Voir la vidéo <http://r.yannisyoulountas.net>].

(4) Voir à ce sujet l'excellent film de Gilles Perret : [La Sociale <http://r.yannisyoulountas.net>].

(5) Sources en langue française : Reuters, Rfi... Déclaration qui a évidemment provoqué un tollé en Grèce !

(6) et (7) Films *Ne vivons plus comme des esclaves* (2013) et *Je lutte donc je suis* (2015, nouvelle version novembre 2016) : [gratuit, en intégralité sur <http://r.yannisyoulountas.net>]

N'hésitez pas à partager, à visionner en groupe et susciter la discussion.

Des dizaines de demandeurs d'asile menacés d'expulsion dans le département de l'Yonne

Pour la non application de la procédure Dublin
Pour le libre choix du pays

Suite aux démantèlements systématiques des camps de Paris et de Calais, l'Yonne a accueilli des demandeurs d'asile. Sous couvert de « mise à l'abri », ils ont été placés dans des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) et enregistrés. Une grande majorité d'entre eux dépend du Règlement Dublin III.

Ce règlement implique que le pays responsable de la demande d'asile est le premier pays où ils ont dû laisser leurs empreintes sous la contrainte, souvent avec violence, et vers lequel ils sont alors susceptibles d'être renvoyés. L'État charge les préfetures de mettre en œuvre cette procédure.

Selon les départements et les préfets, les expulsions sont réalisées avec plus ou moins de zèle et de rapidité. Dans l'Yonne, nous constatons une accélération inquiétante des décisions : le préfet applique à la lettre la procédure. De plus, des réfugiés ont été arbitrairement envoyés en centre de rétention dès la notification au commissariat de police ce qui rend l'accompagnement de ces demandeurs d'asile impossible et les confronte à la violence de la rétention.

Les demandeurs d'asile ont fui des pays en guerre, des pays sous le joug de dictateurs, des pays où règne la terreur, à la recherche de conditions de vie plus acceptables. Ils ont pris des risques pour leur vie dans un long périple au cours duquel ils ont subi des sévices et souffert de privations. Ils ont choisi la France dans l'espoir d'y mener une vie digne, d'étudier, de travailler, et ne souhaitent pas la quitter.

La France n'est pas obligée de renvoyer les demandeurs d'asile arrivés dans le « pays Dublin » si elle le décide. Par ailleurs, les conditions d'accueil dans certains pays sont dramatiques (Bulgarie, Hongrie, Macédoine, Grèce et même l'Italie ...) et un retour dans ces pays aurait, sur leur avenir, des conséquences graves pouvant aller jusqu'au renvoi dans leur pays d'origine.

De plus, le règlement Dublin est un système qui fait injustement peser une charge démesurée sur les pays périphériques du continent et qui impose aux réfugiés un pays non choisi pour y vivre. Dans la situation présente et inédite où des milliers de réfugiés arrivent en Europe, chaque demandeur d'asile doit pouvoir librement choisir son pays d'accueil, y rester, y construire une vie nouvelle, et non être refoulé comme l'exige la commission européenne.

Nous appelons donc chacun-e à se mobiliser pour infléchir la politique d'immigration, faire annuler les décisions d'expulsions et pour dénoncer le règlement Dublin III. Notre démarche concerne aussi plus largement tous ceux qui cherchent en France des conditions de vie plus acceptables et auxquels le préfet oppose les mêmes décisions inhumaines.

La France, pour être à la hauteur de ses valeurs et de ses idéaux, doit les accueillir dignement, respecter leurs droits et leurs choix, et se montrer généreuse dans sa politique d'asile.

Signataires : des citoyens et des premières organisations solidaires



Plus d'informations sur Facebook

<https://fr-fr.facebook.com/reseausoutienmigrants89/>

Pédagogies coopératives : Le conseil d'élèves

Le conseil des élèves dans la mini démocratie que devrait être la classe

Après avoir été remplaçante, décharge de direction, complément de temps partiel, PMQC (plus de maîtres que de classes), je n'ai jamais eu de classe, j'ai passé 80% de ma carrière en REP, où les élèves sont des élèves avec des problèmes d'adultes. Aussi ils entrent à l'école avec leurs problèmes, les histoires de la cité, de la maison, mais personne ne leur a appris à s'exprimer, à dire ce qu'ils ressentaient. Et un jour une femme en fin de carrière, nous a dit : pour créer des adultes qui ont leur mot à dire, il faut donner aux élèves leur mot à dire. Et donc pour elle le meilleur moyen de donner aux élèves leur mot à dire c'est de mettre en place un conseil d'élèves, où les élèves prennent le pouvoir, ont la parole, ils apprennent à être des citoyens dans la mini démocratie que devrait être la classe.

Aussi, il m'est facile de dire, si j'avais ma classe je mettrais en place **Le conseil des élèves**. Cela fait un peu peur, mais bon je n'ai pas de classe, puis suite à un stage SUD, sur Vivre les pédagogies coopératives *, j'ai une procédure possible dans mon cartable...

Donc le conseil a lieu une fois par semaine et il peut se dérouler comme ça :

1- Se féliciter

Il faut commencer par se féliciter, c'est constructif, ça fait sourire, le groupe est alors détendu, bienveillant. Et puis nous n'avons pas l'habitude de dire des choses gentilles, les élèves comme les adultes disent les choses qui ne leur plaisent pas... En milieu populaire, les parents sont assez sévères et « tiennent » les enfants. MAIS des félicitations naît l'estime de soi, et c'est une source de réussite scolaire, d'audace.

→ c'est le groupe qui va féliciter les élèves et non le PE car lui observe ses élèves.

2- Faire des projets

Avec un budget, une partie de la COOP. Le PE garde une partie de l'argent pour certains projets et l'autre partie est gérée par les élèves.

→ Droit 8 : droit à la liberté d'information, d'expression et de participation**. Il s'agit pour les élèves d'avoir une réflexion sur ce dont la classe aurait besoin dès la PS : rachat de chaussures pour la poupée, de voitures, d'un poisson rouge, ... réels choix financiers en cycle 3 avec la réalisation de mathématiques « vivantes », sur le terrain.

Oui mais comment prendre en compte la minorité ? On en parle la semaine prochaine, comme ça les élèves y réfléchissent et amènent la solution. Les élèves se projettent dans le temps et n'agissent pas sur le moment. Avec l'aide du compte rendu qui est obligatoire, on garde une trace à laquelle on peut se référer. Ce CR est collé par les secrétaires dans le cahier de correspondance pour en informer les parents, qui vont donner plus d'argent pour la COOP.



3- Gérer les conflits

→ Ils n'arrivent qu'au 5ème ou 6ème conseil, c'est une question à cadrer parce que c'est un sujet délicat et source de mauvaise ambiance. Donc, avant ça, il faut apprendre à faire des messages clairs pour gérer les conflits sans violence.

– **Un message clair** : entre deux personnes l'une en face de l'autre, elles ne doivent pas bouger du début à la fin. « - Je vais te faire un message clair : ... [l'élève explique la situation et exprime ce qu'il a ressenti physiquement et psychiquement → il faut donc enseigner le langage des émotions aux élèves.]

Est-ce que tu m'as compris ? » [à partir du CE2 on peut demander de reformuler.] L'élève fait une demande de réparation, d'arrêt, ... et à la fin du message clair, on peut considérer que la situation est apaisée.

→ Il se fait aussitôt, sur le moment, à chaud.

Si on reparle du conflit en Conseil, alors c'est que le ou les messages clairs ont été inutiles. Le conflit va donc ouvrir un débat au sein de la classe, et les élèves vont amener la solution. Le PE est là pour rappeler la loi,

l'institution ; donc si Ottorino tape les autres, nous n'avons pas le droit de le taper en retour, c'est la loi.

La loi c'est le code civil

C'est non négociable, la même pour tous même en dehors de l'école. → Elle s'apprend au fur et à mesure à l'école.

Les règles de la classe

Elles sont différentes d'une classe à l'autre et évoluent dans la classe.

Si le PE laisse un petit désordre s'installer pour que cela se règle en conseil, alors ce sont les élèves qui décident de la règle et la respecte plus facilement. Le PE leur fait confiance en leur confiant une partie de leur argent, et donc il se sentent responsables.

Et bien sûr dans une école parfaite, il y aurait un Conseil d'école, qui se réunirait une fois tous les quinze jours avec deux délégués par classe pour parler des conflits et des problèmes de l'école : WC, cours, NAP, cantine, ... Et bien entendu cela se ferait sur les temps d'APC.

Mais bien entendu le monde parfait n'existe pas, notre bienveillante hiérarchie nous le rappelle régulièrement en nous empêchant d'avoir des classes, en nous baladant de classes en classes, d'écoles en écoles, mais ceci est un autre sujet...

* Stage SUD éduc 89 des 18 et 19 octobre 2016 avec la participation de Véronique Decker.

** Convention internationale des droits de l'enfant - <https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

Du Bio dans les cantines !

Des cantines scolaires avec des produits locaux & bio... Voici un enjeu crucial, pour la santé de nos enfants comme pour celle des sols et de l'air du département, et pour des emplois non-délocalisables.

À faire : favoriser les cantines scolaires avec produits locaux & bio. Non pas avec un repas 100 % bio une fois par mois, parce que ce type de choix – s'il est prisé par les élus parce qu'il permet de communiquer – ne permet aucun développement de producteurs locaux, aucune construction de circuit de distribution.

Comment voulez-vous par exemple qu'un boulanger investisse dans un fournil et dans des emplois avec le contrat d'un repas bio à assumer une fois par mois ? Par contre, en introduisant progressivement les produits bios et locaux, on permet de créer les filières, les emplois, les distributions, de façon pérenne.

Plusieurs communes du département ont opté pour ce choix, mais elles ne sont pas encore assez nombreuses. Même chose pour les collèges, les lycées. C'est un enjeu crucial, pour la santé de nos enfants comme pour celle des sols et de l'air du département, pour les emplois. Et le prix n'est pas un obstacle, car le prix des produits intervient en marge dans le prix global.

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES : DU 20 AU 30 MARS 2017

Des événements organisés dans l'Yonne, à suivre sur Yonnelaautre.org

En juillet 2016, une "charte de bonnes pratiques quant à l'utilisation des produits phytosanitaires" a été signée dans l'Yonne (yonne.gouv.fr). Il y est question d'identifier les établissements recevant des personnes vulnérables (notamment enfants) afin d'adopter des mesures de précaution pendant les épandages.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à solliciter vos élus et si besoin contactez le collectif citoyen OGM-pesticides 89 (par le biais de l'ADENY, YNE ou Yonnelaautre).

**Semaine des
alternatives aux
pesticides
20 au 30 mars**

Prochains rendez-vous

Réunion d'information syndicale

**Mercredi 8 février – 14h à 17h
à Auxerre (local Sud-Educ)**

déductible des 108h annualisées

Stage juridique

Conditions de travail et droits des personnels

Mardi 28 et mercredi 29 mars

Lieu à définir

plus d'informations très bientôt, surveillez notre site sudeducation89.org

Carte scolaire

Ecoles menacées : envoyez vos effectifs et vos répartitions

contact@sudeducation89.org

C'est décidé, j'adhère



**Rejoignez
SUD**

SUD éducation est un syndicat résolument intercatégoriel : **un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale**, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade, titulaire ou non.

Le fonctionnement de SUD éducation est démocratique : les décisions et l'orientation sont prises lors des fréquentes assemblées générales des adhérents et nous pratiquons la **rotation des responsabilités**.

SUD éducation est un **syndicat de lutte** : lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi lutte pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité.

Contre l'austérité et l'école libérale, SUD éducation lutte pour le droit à l'école pour tous, pour une école publique, gratuite, laïque et émancipatrice. Contre les logiques de concurrence, les inégalités et la précarité, SUD éducation lutte pour une société **solidaire, démocratique, égalitaire**.